

le temps où il n'était pas aussi heureux—alors qu'il était de ce côté-ci de la Chambre. Nous nous rappelons la députation qu'il envoya auprès de sir John pour lui demander de le prendre dans le cabinet, s'il y avait quelque changement. Nous nous rappelons comme il avait l'habitude d'être bourru et farouche. Je suis étonné de le voir aujourd'hui. Je crois qu'il doit être plus heureux, car il rit plus souvent qu'alors. Les incertitudes de sa position ont disparu.

Vous savez que je suis réellement cultivateur; j'ai été élevé sur une ferme, et je connais tout ce qui a rapport à l'industrie agricole. L'honorable député de Bruce-Nord (M. McNeill) est un cultivateur en théorie; il ne croit pas dans la théorie, mais il cultive en théorie, et je désire qu'il voie le gouvernement sans délai. Je désire qu'il voie à ce que les cultivateurs obtiennent de meilleurs prix par leurs céréales et leur laine. Vous savez que le prix de la laine n'a jamais été aussi bas depuis que vous êtes dans le pays. Je ne sais pas combien il y a de temps que vous êtes dans le pays; mais je sais qu'il n'y a pas très longtemps de cela. Vous n'avez eu qu'à vous montrer pour être élu.

LE PRÉSIDENT: L'honorable monsieur n'agit pas conformément aux règlements lorsqu'il s'adresse à un honorable député et non au Président; puis il s'éloigne aussi du sujet soumis à l'examen du comité. Sur ces deux points, l'honorable député ne se conforme pas aux règlements, et je dois lui demander de vouloir, à l'avenir, se borner à la question.

M. LANDERKIN: Voulez-vous, s'il vous plait, me dire quelle est la question?

LE PRÉSIDENT: Les chiffons de laine.

M. LANDERKIN: Exactement ce que je pensais; et mes observations tendaient toutes à montrer que la politique du gouvernement va nous conduire aux chiffons, et la Chambre est maintenant arrivée aux chiffons de laine. A propos des chiffons, je me rappelle le temps où le ministre des douanes avait l'habitude de venir en Chambre et de parler du gouvernement, qui administrait alors les affaires, comme d'un gouvernement qui devait réduire le pays à la famine, et comment cela?

A cette époque, le cultivateur vendait son blé \$1.50 le minot; à présent, je connais beaucoup de gens qui ont vendu leur blé 70 centins; mais le ministre des douanes est heureux ce soir; il est sorti victorieux, et il n'a pas un mot à dire à propos de la crise. Il avait l'habitude d'avoir de la difficulté à passer dans les corridors de la Chambre au milieu d'un si grand nombre d'employés; mais comment passe-t-il maintenant?

Quelques DÉPUTÉS: A l'ordre!

M. LANDERKIN: J'aimerais savoir quel est, ce soir, l'orateur qui s'est conformé aux règlements—toute cette discussion sur le blé était-elle en ordre? Si d'autres honorables députés ont des libertés, je ne vois pas pourquoi l'on ferait des restrictions à mon sujet.

LE PRÉSIDENT: Je vous accorde beaucoup de liberté.

M. LANDERKIN: Je vous suis très obligé, M. le Président, mais je n'abuserai pas de cette liberté. Les honorables députés ont été très étonnés d'entendre le député de Bruce-Nord (M. McNeill) parler comme il l'a fait, car cet honorable monsieur sait que, dans son propre comté les moulins sont fermés, et que le peuple cherche de l'emploi partout sans pouvoir en trouver. J'espère qu'il étudiera sérieusement cette question. S'il existe du mécontentement, cela provient de la politique actuelle. J'espère que le gouvernement veillera aux intérêts du pays, et verra à rétablir la paix, la prospérité et l'harmonie.

M. McNEILL: Si mon honorable ami avait apporté un seul argument pour contredire mes énoncés, j'aurais été très heureux de lui répondre. Il n'a fait que discuter la question

M. LANDERKIN

de savoir si, oui ou non, j'avais l'air d'un cultivateur. Si je n'ai pas l'air d'un cultivateur, j'en suis très peiné, car j'aime à avoir l'air d'un cultivateur. Mais je ne donnerai pas mon opinion sur la question de savoir si, oui ou non, l'honorable monsieur a l'air d'un docteur; je dirai seulement, que pour l'avantage de ses patients, j'espère qu'il connaît un peu plus la médecine que l'agriculture.

Acier importé pour la fabrication des patins.

M. BLAKE: L'honorable monsieur nous dira peut-être s'il sait combien d'établissements importent de l'acier pour la fabrication des patins.

M. BOWELL: Je ne crois pas qu'il y en ait un grand nombre. Cet article figure sur la liste des articles admis en franchise, parce qu'il n'est pas fabriqué dans le pays, afin que les fabricants de patins puissent non seulement continuer leurs opérations, mais soient en état d'exporter, comme ils l'ont fait et comme ils le font encore.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Avez-vous quelque idée de la quantité que l'on importe?

M. BOWELL: Non, j'avoue franchement que ces articles étant sur la liste des articles admis en franchise depuis longtemps, et y ayant été placés à ma propre suggestion, je n'ai pas étudié la question, supposant que tous ceux qui avaient suivi quelque peu la politique du pays savaient que ces articles figuraient sur cette liste.

M. BLAKE: J'ai appris que, par un arrêté du conseil, ces articles avaient été mis sur la liste des articles admis en franchise, mais c'est la première occasion que nous avons, dans le parlement, de connaître les raisons qui ont porté à le faire? Est-ce que l'honorable monsieur sait s'il y a plus d'une fabrique de patins?

M. BOWELL: Il y en a une à Saint-Jean et une à Dartmouth.

M. BLAKE: Est-il nécessaire pour les fins du trafic d'exportation d'admettre l'acier en franchise? Je pensais que le système de la remise de droits suffisait à notre commerce d'exportation.

M. BOWELL: C'est pour le soutien et le progrès de l'industrie. C'est la ligne de conduite suivie par le gouvernement, quand il s'agit d'articles qui ne viennent pas en concurrence avec d'autres fabriqués dans le pays, de les mettre autant que possible, quand le revenu le permet, sur la liste des articles en franchise. Comme cet article figure sur la liste des articles admis en franchise depuis plusieurs années, et que, par suite, le trafic a augmenté, les fabricants ont représenté le tort que leur causerait une augmentation du droit, à moins qu'il y ait une augmentation du droit sur les patins, et nous avons cru convenable de mettre cet article sur la liste des articles admis en franchise. Cet article est sur la liste depuis 1880.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Les rapports des douanes ne donnent pas la proportion d'importation dans ce cas, et il est nécessaire que nous ayons une idée de cette proportion. On retire de très grands avantages de dispositions de ce genre, et, dans certains cas, en vertu de telles dispositions, les importations que l'on a faites d'un article ont été considérables, bien plus considérables que ne l'exigeait la fabrication de cet article en particulier. Vous ne permettez pas l'importation de cet acier pour d'autres fins?

M. BOWELL: Non; pas maintenant.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je suppose que l'honorable monsieur peut facilement trouver, puisque l'occasion se présente, combien il a été importé d'acier, l'année dernière, pour ces fins. Je crois que le principe adopté par l'honorable monsieur est, que cet article soit enregistré à la douane, et que le fabricant prouve qu'il est destiné à la fabrication des patins.